

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À UNE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 20 février 2019, le conseil de la MRC de Portneuf a procédé à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme (numéro 359), le règlement de construction (numéro 360) et le règlement de zonage (numéro 362) des territoires non organisés de la MRC de Portneuf. Ce projet de règlement vise plus particulièrement à encadrer l'aménagement des infrastructures de type prêt-à-camper sur les terrains de camping qui sont administrés par les zecs, à introduire des normes interdisant le recours à l'incendie comme moyen de destruction d'un bâtiment et à mettre à jour certaines dispositions relatives à l'application de la réglementation d'urbanisme des territoires non organisés.
2. Une assemblée publique de consultation portant sur ledit projet de règlement se tiendra à la date et au lieu suivants :

Mercredi, le 20 mars 2019 à 18 h 30
Préfecture de Portneuf (salle Saint-Laurent)
185, route 138
Cap-Santé (Québec)

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et le conseil de la MRC entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté à la préfecture de la MRC de Portneuf située au 185, route 138 à Cap-Santé, aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la MRC de Portneuf au www.portneuf.com.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 21 FÉVRIER 2019.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière